



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vingt et un septembre 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger Martinache, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	15	Votants :	16
Présents :	Roger MARTINACHE, Bernard GLEIZE, François HILLION, Denise BERNAD GARCIA, Claude BOUSQUET, Huguette DEFOREIT, Josette HUARD, Michel MAHIEU, Isabelle GLASSET, Jean-Laurent PANCIATICI, Pascal NAWROCKI, Nathalie BENOIST, Katia EMIG, Taouès COLL, Karl CROCHART					
Représentés :	Bernard CELLIER représenté par Huguette DEFOREIT					
Absents :	Michel ASTRUC, Jean-Luc LANDO et Cheikh FALL					
Secrétaire :	Taouès COLL					

¼ d'heure du citoyen

Monsieur Duprat se présente à 20h30. Il n'a aucune question en particulier à poser au conseil municipal et souhaite simplement assister à la séance.

Monsieur Le Traon se présente à 20h31. Deux questions sont posées au conseil municipal :

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur Le Traon demande où en est a réflexion de la commune. Il émet le souhait qu'une commission extra municipale soit constituée afin d'associer les associations de parents d'élèves, les enseignants et les citoyens. Le Maire lui répond qu'il rencontrera l'inspectrice académique la semaine prochaine. Le Maire rappelle que les directrices d'écoles avaient été consultées l'an dernier et que n'étant pas favorables à la mise en place de cette réforme dès 2013, la réforme ne sera appliquée qu'en septembre 2014. Madame Garcia ajoute qu'avant de consulter des partenaires extérieurs, il convient de recueillir plus d'informations auprès des directrices d'écoles et de l'inspectrice académique en vue de l'élaboration du projet pédagogique. Dans un deuxième temps, le conseil municipal n'émet pas d'opposition à créer une telle commission extra municipale.

Arrivée de Nathalie Benoist à 20h35

Monsieur Le Traon annonce son intention de faire partie de cette commission extra municipale.

Au sujet des logements sociaux, où en est l'avancement des trois projets de construction de logements ? Le Maire répond que la commune a reçu deux recours gracieux à l'encontre de la modification du POS. Monsieur le Traon demande qui a formé ces recours. Le Maire répond qu'il s'agit des associations VIVA et les AVB. La commune a pris un bureau d'étude pour l'assister dans la réponse apportée aux deux recours. Mi-novembre, nous saurons si la modification du POS est attaquée devant le tribunal administratif.

Le Maire rappelle que tant que les permis de construire ne sont pas déposés, la commune s'expose au paiement de l'amende due pour constat de carence au titre de la loi SRU d'un montant approximatif de 100 000 €.

Arrivée de Michel Mahieu à 20h40.

A 20h45 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur Roger MARTINACHE, Maire de Vauhallaan, la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2013.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Madame Taouès COLL est désignée comme secrétaire de séance.

L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Août 2013 est soumise au vote. Adoption à l'unanimité.

Finances

Délibération n°40/2013 : Approbation de la convention entre la Commune de Vauhallaan et Electricité et Réseau Distribution France (ERDF) pour la réalisation des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la convention fixant les modalités de règlement financier des travaux d'extension du réseau public d'électricité entre la commune de Vauhallaan et ERDF et **autorise** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

Délibération n° 41/2013 : Approbation de la convention entre la Commune de Vauhallaan et les Jardins de Cocagne fixant les modalités de règlement financier des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la convention fixant les modalités de règlement financier des travaux d'extension du réseau public d'électricité entre la commune de Vauhallaan et les Jardins de Cocagne, annexée à la présente délibération et **autorise** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

Délibération n° 42/2013 : Fixation du coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **maintient** à 8,12 pour 2014, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Clôture de la séance : 20h48